



COP15 : Accord historique en faveur de la nature d'ici Ã 2030

Description

COP15 : Accord historique en faveur de la nature d'ici Ã 2030



[La Conférence des Nations unies sur la biodiversité \(COP15\)](#) s'est terminée à Montréal, au

Canada, le 19 décembre 2022, par un accord historique destiné à guider l'action mondiale en faveur de la nature jusqu'en 2030. Les représentants de 188 gouvernements se sont réunis pendant deux semaines pour cet important sommet.

La COP15, présidée par la Chine et accueillie par le Canada, a abouti à l'adoption du [Cadre mondial pour la biodiversité](#) (CMB) Kunming-Montréal. Ce cadre comprend des mesures concrètes pour stopper et inverser la perte de la nature, y compris la protection de 30 % de la planète et 30 % des écosystèmes d'ici 2030. Il propose également des solutions pour augmenter le financement des pays en développement, qui a été un point de conflit important pendant les négociations.

Le Cadre mondial pour la biodiversité a quatre objectifs globaux pour protéger la biodiversité :

À

- ✓ arrêter l'extinction des espèces menacées par l'homme et réduire de dix fois le taux d'extinction de toutes les espèces à d'ici 2050,
- ✓ à utiliser la biodiversité de manière durable,
- ✓ à partager équitablement les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et
- ✓ garantir que les moyens adéquats de mise en œuvre du cadre soient accessibles à toutes les parties, en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement.

“La mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité est désormais la clé pour atteindre les objectifs mondiaux de protection de la nature, selon le directeur exécutif du [Programme des Nations unies pour l'environnement](#) (PNUE)”, Monsieur Inger Andersen.

Le Cadre mondial pour la biodiversité comporte 23 objectifs à atteindre d'ici à 2030, notamment la réduction du gaspillage alimentaire mondial de moitié et la mobilisation de 200 milliards de dollars par an pour le financement de la biodiversité.

Le financement a occupé un rôle clé lors de la COP15, les discussions portant essentiellement sur le montant des fonds que les pays développés enverront aux pays en développement pour lutter contre la perte de biodiversité. Il a été demandé au Fonds pour l'environnement mondial de créer un fonds fiduciaire spécial, [le Fonds pour le Cadre mondial pour la biodiversité](#), afin de soutenir la mise en œuvre de celui-ci et d'assurer un flux de fonds adéquat, prévisible et opportun. Les pays participants ont également approuvé une série d'accords connexes pour la mise en œuvre de ce cadre.

La mise en œuvre rapide et cohérente de ces objectifs est essentielle pour éviter une nouvelle accélération du taux mondial d'extinction des espèces, qui est déjà au moins des dizaines à des centaines de fois plus élevée que la moyenne des 10 derniers millions d'années. Les efforts

des opérateurs privés sont plus qu'attendus, Cap Business Océan Indien invite toutes les entreprises de la région qui souhaitent agir à contacter [Fabiola Monty](#), chargée de mission biodiversité.

date créée

mars 6, 2023